

REPUBLIQUE DU TOGO

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N°75-133 du 20 Juin 1975

chargeant le Lieutenant Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale, de l'intérim du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, pour compter du 20 Juin 1975.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 20 juin 1975, le Lieutenant Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale, assurera l'intérim du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 20 juin 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 Ministères 13
CNR 4 SGG 4 SPD 2 IAA-DCCT-IGF-ONEPI 4
Gde Chanc. 1 DGM 13 JORD 1 Cab.MIL. 2
DSN 4